

Conseil municipal ordinaire

Procès verbal de séance

Date et lieu : 29/01/2024, 19h00, mairie

Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret,

Absents : Zinon Zygekostiotis

Excusés : Amalia Modica (procuration donnée à Olivier Constant)

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents : 9
- Il procède au décompte des procurations : 1
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (9 conseillères et conseillers présents et 1 procurations) et que le conseil peut valablement délibérer

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil
- Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune
- Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents (ce qui n'est plus une obligation légale)

Désignation de la ou du secrétaire de séance

- Murielle Kerdreux, est nommé-e secrétaire de séance.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

Introduction du maire

- Le maire remercie les personnes présentes.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique.
- Il les informe qu'il souhaite pour sa part ajouter les deux points suivants, pour délibération:
 - la modification du prix seuil de vente pour la maison sis 3 route de Rostrenen, dite "maison Le Panse"
 - la modification des indemnités des élus.
- Aucun élu ne s'oppose à cette demande.
- Le maire rappelle enfin qu'en plus de l'ordre du jour
 - Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
 - Des questions orales pourront être posées par les conseillers

Modification des statuts de Pontivy Communauté (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération, proposée par Pontivy Communauté, ainsi que ses annexes.
- Il précise que cette modification statutaire est assez formelle, avec peu ou pas d'impact sur la gestion communale.
- Il attire toutefois l'attention du conseil sur un point : dans le domaine du soutien à l'agriculture, l'ajout d'actions en faveur de la promotion du monde agricole au travers de

l'optimisation du foncier, de la gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des productions alimentaires locales ; jusqu'ici, Pontivy Communauté apportait uniquement un soutien financier à la première installation des agriculteurs.

- Pour mettre en œuvre cette modification, une chargée de mission agriculture et alimentation, Anne-Claire Guénée, a été recrutée pour 3 ans par Pontivy Communauté. Le maire et Christophe Cocherel vont la rencontrer rapidement pour explorer les opportunités éventuelles d'action sur Silfiac.
- Ce n'est sans doute pas une coïncidence ; Gaëtan Le Seyec, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan en charge du secteur de Pontivy-Ploërmel est venu le 16 janvier présenter les nouveaux enjeux du foncier agricole devant les élus de Pontivy Communauté. Pour optimiser la géographie des exploitations, il privilégie les échanges de terre, plus faciles à mettre en œuvre que les grands aménagements fonciers, dont il prédit la disparition.
- Toujours sur le sujet, le maire et Christophe Cocherel, élu aux travaux, participeront à l'AG du comice agricole de l'ex-canton de Cléguerec, le 2 février, à Malguenac; celui-ci aura lieu à Sainte-Brigitte en juin 2024, à Silfiac en juin 2025 ; c'est une très belle opportunité de valoriser nos agriculteurs et d'approfondir le dialogue avec eux.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.

Modification du pacte fiscal et financier de Pontivy Communauté (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération, proposée par Pontivy Communauté, ainsi que ses annexes.
- Il précise que le nouveau pacte n'entraîne pas, pour l'instant, de changements significatifs pour la commune de Silfiac et ses habitants.
- Dotation de solidarité intercommunale (DSC), Fonds de concours, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et IFRER (taxe sur les énergies) sont maintenus inchangés.
- Seul changement notable : l'instauration d'une taxe GEMAPI, pour financer l'exercice par Pontivy Communauté de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations. Le paragraphe 3 de la partie II en page 12 de l'annexe "Pacte à voter" est lu au conseil. Il indique notamment que le montant levé ne pourra excéder 40 euros par an et par habitant, "répartis entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes procurées par chacune de ces taxes. Toutefois, une exonération de taxe GEMAPI est accordée aux organismes HLM et à leurs occupants."
- Une réflexion sur l'évolution des Fonds de concours est engagée, pour une réforme en 2025. Il s'agit de les conditionner aux objectifs du projet de territoire et du PCAET. Le nouveau dispositif devra bien sûr passer par un vote en Conseil Communautaire.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Demande de Fonds de Concours (délibération)

- Camille Perret, adjointe, présente la délibération.
- Elle explique au conseil que le nouvel atelier communal ne sera probablement achevé que début 2025 et qu'en conséquence il devrait être possible de compléter son financement sur la nouvelle enveloppe de Fonds de concours de Pontivy Communauté, qui démarrera alors (pourvu que sa refonte, qui vient d'être évoqué, le permette). Il n'est donc pas nécessaire de réserver les sommes projetées dans le budget présenté au dernier conseil (33000 euros) sur l'enveloppe actuelle de 50000 euros, qui couvre la période 2022-2023-2024.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.

Demande de DETR (délibération)

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, présente la délibération
- Il précise qu'une seule demande de subvention sera adressée à l'État cette année, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux) ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Elle portera sur la réfection du versant sud de la couverture de la cantine et le remplacement des fenêtres de l'étage, entièrement pourries sur sa façade avant.
- Sous réserve de l'approbation du conseil, elle doit être déposée à la Préfecture (dépôt dématérialisé) le 31 janvier au plus tard.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Incorporation de deux biens sans maître au patrimoine communal (délibération)

- Une procédure "biens sans maître" a été engagée pour trois parcelles sur la commune permettant une incorporation de bien délaissé dans le domaine communal.
- Du 7 avril 2023 jusqu'au 7 octobre 2023, une publicité a été faite par arrêté pour retrouver d'éventuels propriétaires. Les centres des impôts et des hypothèques ont été consultés. Ces démarches n'ont pas permis de trouver les propriétaires réels ou présumés.
- Par ailleurs, aucune taxe foncière n'a été réglée depuis plus de 3 ans.
- Les parcelles concernées : ZB 25 et 28 sise 3 Bulaouen et ZL sise au 104 Guernauter.
- Ces parcelles peuvent donc être incorporées au patrimoine communal.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vente maison Le Panse (délibération)

- La date de clôture de la procédure de vente est avancée au 16 février 2024.
- Le prix seuil autorisant le maire à procéder à la vente est ramenée à 80000 euros net vendeur.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Conclusion d'un commodat avec l'association RESF (délibération)

- Claude Cotton, conseiller à la vie associative, sportive et culturelle, présente la délibération.
- La chaudière du logement mis à sa disposition au dessus de l'école étant en panne depuis plusieurs mois, l'association RESF a proposé à la commune de la remplacer à ses frais (valeur des travaux: environ 3000 euros), en échange d'un commodat – c'est à dire un droit d'usage exclusif et irrévocable – de ce logement pour 5 ans.
- Pour la tranquillité de l'école et la sécurité des élèves, la commune a souhaité qu'y soit inscrit un droit de regard sur les familles hébergées dans ce logement, son entrée étant située dans l'enceinte de l'école.
- Emmaüs France, financeur de ces travaux pour RESF, a refusé cette condition.
- Après échanges, le conseil refuse donc de signer le commodat.
- La commune prendra à sa charge le remplacement des deux chaudières des deux logements situés au-dessus de l'école et sollicitera à cette fin les fonds de concours de Pontivy Communauté.
- Mise aux voix : 0 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Modification des tarifs communaux (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- La cantine a été rénovée en 2023. Les tarifs de location nécessitent une revalorisation.
- Les tarifs de location sont revus à la hausse pour cette salle.
- Une refonte de tous les tarifs sera réalisée en mars.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Modification des indemnités de fonction des élus (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Avec le démarrage de la construction du nouvel atelier communal, Christophe Cocherel, élu délégué aux travaux, va voir sa charge de travail pour la commune augmenter considérablement.
- De son côté, Murielle Kerdreux, première adjointe, a récemment fait part au bureau municipal qu'en raison de l'évolution de sa situation professionnelle, elle ne pourra plus consacrer autant de temps à l'action municipale que précédemment.
- En plein accord avec celle-ci, le maire propose donc que son indemnité soit réduite de moitié, et que le montant dégagé soit attribué à Christophe Cocherel, qui toucherait dès lors une indemnité complète d'adjoint.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 abstention/délibération adoptée

Questions diverses

Informations diverses

- **Date du prochain conseil : le lundi 25 mars, à 18h00.**

Questions orales

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires :

La séance est close à 21h25

Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	